

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
Arrondissement de Nantes



13, rue des Ajoncs
44190 CLISSON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉCISIONS**

Année 2024

Décision du 4 juillet 2024

| | |
|-------------------|---|
| 07.2024-06 | COMMUNICATION Marché à procédure adaptée « accompagnement de l'audit communication » |
|-------------------|---|

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article R.2123-1, 1° du Code de la Commande Publique,

VU la délibération n°26.09.2023-18 du Conseil communautaire en date du 26 septembre 2023 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

Considérant le rapport d'analyse des offres,

Considérant la mise en concurrence organisée par Clisson Sèvre et Maine Agglo auprès de diverses entreprises pour l'accompagnement pour l'audit communication, en vue d'une comparaison de plusieurs offres,

Considérant que la société LGDB CONSULTANT, sise 8 rue VALMY – 93100 MONTREUIL, dispose des compétences et garanties requises pour assurer la prestation demandée, en sus de proposer l'offre économiquement la plus avantageuse,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

D É C I D E

ARTICLE 1 : de conclure un contrat pour l'accompagnement de l'audit communication avec la société LGDB CONSULTANT, sise 8 rue VALMY – 93100 MONTREUIL, pour un montant de 12 825 € HT soit 15 390 € TTC et pour une durée de 3 mois.

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »